

RECUEIL DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT STATUANT AU CONTENTIEUX ET DU TRIBUNAL DES CONFLITS [DIT RECUEIL LEBON]



Titre

Recueil des décisions du Conseil d'État statuant au contentieux et du Tribunal des conflits [dit Recueil Lebon]

Date

1ère édition : 1821

Éditeur(s)

Sirey
puis Dalloz

Support

Papier
Ressource Internet

Type de document

Revue

Périodicité

Semestriel jusqu'en 1954, bimestriel depuis 1955 (6 n° par an, dont 1 fascicule de tables analytiques et alphabétiques)

Source du droit

Jurisprudence

Domaines du droit

Droit public
Droit administratif

Contenu

Le **Recueil Lebon** diffuse les décisions du Conseil d'Etat qui font jurisprudence.

- Arrêts et avis du Conseil d'État (environ 5 % des arrêts sont publiés en texte intégral au Recueil), accompagnés parfois des conclusions du Commissaire du gouvernement
- Décisions du Tribunal des conflits
- Décisions de la Commission spéciale de cassation des pensions
- Décisions de la Cour de discipline budgétaire et financière

Les arrêts sont présentés sous 2 formats :

- en texte intégral
- en résumé (dans les tables)

Présentation de l'arrêt :

- Abstract (mots clés) divisé en autant de paragraphes que de points de droit étudiés
- Date, section du Tribunal, n° de requête
- Nom des parties
- Nom du rapporteur, du commissaire du gouvernement, nom des avocats
- Bref résumé de la demande adressée aux tribunaux

Type de classement

Dans le Recueil bimestriel il existe une partie pour chaque juridiction, d'importance tout à fait inégale.

La plus importante est de loin celle du Conseil d'État.

A l'intérieur de chaque partie, le classement des décisions est chronologique.

Clefs d'utilisation

1 - Le Recueil bimestriel :

- Table des matières
- Table des décisions par numéro subdivisée selon les juridictions
- Table alphabétique du nom des parties

2 - Table annuelle :

Elle comprend 3 types de tables :

- Table analytique des matières. Les arrêts mentionnés dans cette table se présentent sous forme de résumés sous un classement alphabétique de rubriques importantes et à l'intérieur de celles-ci, des sous-rubriques
- Table des conclusions et notes de jurisprudence qui ont été publiées dans différentes revues. Cette table est donc également rétrospective
- Table des décisions par numéro du Conseil d'État, puis du Tribunal des conflits

- Table alphabétique du nom des parties au procès, subdivisée selon les juridictions

Les arrêts sont de 2 catégories :

- pour ceux qui ont été publiés en texte intégral dans le Recueil bimestriel, il y a renvoi à la page correspondante
- s'il n'y a pas d'indication de page, c'est un nouvel arrêt qui n'a pas encore été publié, il faut se contenter du résumé figurant dans cette table

3 - Tables rétrospectives analytiques décennales et vicennales :

1849-1858

1859-1874

1875-1884

1885-1894

1895-1904

1905-1924

1925-1934

1935-1954

1965-1974

1975-1984

1985-1994

Notes

Ce recueil est connu sous le nom "Recueil Lebon" du nom de l'un de ses fondateurs.

Historique des titres du recueil :

- 1821-1847 : Recueil des arrêts du Conseil ou ordonnances royales rendus en Conseil d'État sur toutes les matières du contentieux de l'administration

- 1848-1851 : Recueil des arrêts du Conseil d'État rendus en séances publiques sur toutes les matières du contentieux de l'administration

- 1851-1853 : Recueil des arrêts du Conseil d'État (section du contentieux et des décisions du Tribunal des conflits)

- 1853-1873 : Recueil des arrêts du Conseil d'État statuant au contentieux (suppléments intitulés : Tribunal des conflits en 1872-1873)

- 1873-1878 : Recueil des arrêts du Conseil d'État statuant au contentieux et des décisions du Tribunal des conflits

- 1878-1954 : Recueil des arrêts du Conseil d'État statuant au contentieux, des décisions du Tribunal des conflits et de la Cour des comptes (et du Conseil des prises)

- 1955-1988 : Recueil des arrêts du Conseil d'État statuant au contentieux, des décisions du Tribunal des conflits et des jugements des tribunaux administratifs

- 1989-2010 : Recueil des arrêts du Conseil d'État statuant au contentieux et du Tribunal des conflits, des arrêts des cours administratives d'appel et des jugements des tribunaux administratifs

- 2011- ... : Recueil des arrêts du Conseil d'État statuant au contentieux, et du Tribunal des conflits

Publication disponible sous d'autres formats :

- Version numérisée sur [Gallica](#) : 1821-1949
- Disponible en ligne (accès sur abonnement) sur la base *Dalloz* : 1873- ... (lacunes)
- Disponible en ligne (accès sur abonnement) sur la base *Dalloz Revues* : 2002- ... (lacunes)
- Sur le site du Conseil d'Etat : [Ariane Web](#) (Grands arrêts depuis 1873 (Conseil d'Etat et Tribunal des conflits), décisions du Conseil d'Etat, ainsi que des analyses)

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), mise à jour par Géraldine HUYGHE (SCD Lille)

Liens

Site du [Conseil d'Etat](#)

Fiche Jurisguide : [ArianeWeb](#)

Fiche Jurisguide : [Dalloz](#)

Fiche Jurisguide : [Dalloz Revues](#)

Date de création

21-10-2016

Date de mise à jour

13-10-2020

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).